

ADASEN 1er degré

Affaire suivie par :
Marianne POUJOL

DSDEN de la Savoie, 131 avenue de Lyon
73 018 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.96.82
Mél : ce.dsden73@ac-grenoble.fr

Chambéry, le 26 août 2024

Le Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Savoie
L'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription d'AIX LES BAINS
à
Mesdames, Messieurs les directeur(ice)s d'école,
Mesdames, Messieurs les enseignant(e)s,
Mesdames, Messieurs les membres du Pôle Ressources,
Mesdames, Messieurs les enseignantes référentes,
Mesdames les médecins scolaires

Note de rentrée 2024

Références :

- Loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance »
- loi du 28 août 2021 confortant le respect des principes de la République.
- Circulaire de rentrée du 26-6-2024 « Ne laisser aucun élève au bord du chemin »
- Circulaire du 24 septembre 2020 « renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030 »
- Circulaire du 12 janvier 2022 « 30 minutes d'activité physique quotidienne »
- Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré - MEN - Juillet 2016

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de préciser **les orientations de cette année scolaire 2024-2025 et leur déclinaison sur les écoles du département de la Savoie**. Elle s'inscrit dans les objectifs ministériels d'une école qui ne laisse aucun élève au bord du chemin, en remplissant sa promesse Républicaine de permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté, en constituant par là-même, un facteur puissant de cohésion sociale. En Savoie, si les résultats scolaires du département confortent une bonne performance générale, le parcours des élèves fragiles ou à besoins doit nous interroger collectivement dans notre capacité à les accompagner sur une scolarité réussie et répondant à une véritable ambition. L'engagement indéfectible de chaque enseignant, personnel, ne semble pas suffire à placer tous les élèves en situation d'apprendre et de progresser.

Pour poursuivre le double enjeu d'amélioration sensible des savoirs fondamentaux sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et d'un parcours scolaire de l'élève fluidifié à l'échelle d'un réseau école/collège/lycée, chaque enfant où qu'il soit scolarisé sur le territoire, doit pouvoir trouver les conditions d'apprentissage qui lui permettent de se départir de toute forme d'assignation scolaire et sociale. Cette exigence forte nécessite de **repenser l'enseignement dans une conception universelle des apprentissages**, qui permette de mettre en adéquation modalités pédagogiques et besoins des élèves d'aujourd'hui, dans un modèle inclusif. A cette fin, les équipes de circonscription, du pôle ressources, de la DSDEN, sont résolument à vos côtés dans un accompagnement, une formation de proximité, dans une volonté affirmée de soutien : soutien dans la réflexion de vos pratiques professionnelles dans l'exercice d'un métier qui se complexifie, soutien dans l'exercice de vos missions, en réaffirmant votre autorité, en reposant un cadre ferme et non négociable à vos côtés et à chaque fois que nécessaire, auprès d'usagers qui n'en respecteraient pas les règles. La cohésion autour de l'école et de ses personnels est un pilier fondateur d'un climat scolaire serein et apaisé.

Cette note et ses annexes définissent notre cadre de travail collectif, départemental et en circonscription, et doit se décliner dans chaque école.

Nous vous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire.

Département

La cohésion par la progression de chacun : donner aux écoles, aux établissements et aux équipes les outils pour agir

Une adéquation : évaluations d'école / projet d'école / projets « Notre école faisons-là ensemble »

L'évaluation des écoles s'inscrit dans un objectif d'accompagnement de l'équipe pédagogique dans sa propre analyse d'amélioration du parcours de l'élève, des conditions de réussite collective et individuelle, du rôle et de la place de chacun dans l'exercice des différents métiers. Pour les écoles bénéficiant du processus en 2024-2025, le calendrier et les modalités seront confirmées par les IEN. Cette évaluation permettra de poser les bases du nouveau projet d'école dès la rentrée suivante. **Ainsi, les écoles évaluées en 2023/2024 rédigent leur projet d'école dans le premier trimestre de la rentrée 2024**, pour une présentation au conseil d'école suivant après avis de l'IEN. Ce nouveau projet se décline sur 5 ans. **Le plan de formation prévoit un accompagnement des écoles dans la mise en œuvre des évaluations d'école, ainsi que dans**

la rédaction d'un nouveau projet, dans une cohérence avec les besoins recensés et axes définis par les rapports d'auto évaluation et d'évaluation. En parfaite complémentarité avec les réflexions et besoins émergés des évaluations, des projets d'école, les concertations initiées par les équipes pédagogiques au niveau local dans le cadre du projet « Notre école, faisons-là ensemble », permettent, d'identifier des leviers de transformation de l'école, de la pédagogie mise en œuvre, dans une visée de plus grande réussite des élèves, de réduction des inégalités scolaires et de bénéficier de financements.

Des moyens dédiés pour alléger ou dédoubler les effectifs en GS, CP et CE1

Dans un objectif de mieux soutenir les apprentissages des élèves en fin de cycle 1 et début de cycle 2, le dédoublement des classes en éducation prioritaire et le plafonnement à 24 du nombre d'élèves par classe sur l'ensemble du territoire se poursuit. Ainsi, la prérogative qui incombe au directeur d'école, après avis du conseil des maîtres, de répartir les élèves en classes et d'arrêter le service des enseignants nommés à l'école **doit se faire dans le cadre défini par les priorités nationales**. Sauf exception validée par l'IEP (car structurellement impossible sans créer une surcharge sur un autre niveau), **les répartitions arrêtées doivent respecter le plafonnement à 24 élèves** et le plafonnement à 15 élèves en **Education prioritaire** pour tous les élèves de GS, CP et CE1.

Le Pacte, des missions valorisées au service des élèves

Initié à la rentrée dernière le pacte s'inscrit dans un double enjeu d'amélioration des conditions d'exercice du métier d'enseignant, et d'un meilleur accompagnement pédagogique. Chaque enseignant peut ainsi s'inscrire dans une ou plusieurs missions du pacte : les sessions de soutien en groupes de besoin en français ou en mathématiques en classe de sixième, soutien aux élèves en difficulté à l'école primaire, stages de réussite lors des vacances scolaires. Les modalités d'inscription seront communiquées aux écoles.

La cohésion par la lutte contre toute forme d'assignation et par l'avenir que prépare l'école

Si la mise en œuvre des nouveaux programmes est reportée pour laisser le temps à chaque équipe de s'en approprier le contenu, des évolutions, renforcements dans les enseignements, restent d'actualité pour cette rentrée, favorisant la formation de futurs citoyens libres et éclairés, autour de valeurs Républicaines réaffirmées.

- Les programmes d'enseignement moral et civique (EMC) révisés entreront ainsi progressivement en vigueur à compter de cette rentrée.
- Renforcement des compétences psychosociales : les cours d'empathie sont généralisés à l'ensemble des classes des écoles maternelles et élémentaires
- Une réflexion des équipes autour des pratiques pédagogiques non stéréotypées, notamment en mathématiques, pourra faire l'objet d'une réflexion en conseil de maîtres ou de cycle.
- De nombreuses actions, projets en Education artistique et culturelle sont menées en Savoie et viennent soutenir le parcours de l'élève. Dans un souci de cohérence et de meilleur déploiement territorial des interventions partenariales et appels à projet, il est demandé à chaque école d'utiliser et de compléter l'application ADAGE.

Les dispositifs de soutien à la santé psychique et physique des élèves se poursuivent :

La lutte contre le harcèlement à l'école

De façon spécifique, et afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de harcèlement le déploiement du programme **pHARe**, se poursuit dans toutes les écoles. **TOUTE situation signalée** par la famille, des élèves, un membre de la communauté éducative... **Doit être IMPERATIVEMENT** :

1 – ETRE signalée à la référente départementale, Madame GALLO, à l'adresse dédiée :

dsden73-stopharcelement@ac-grenoble.fr, suivie d'une information à la famille concernée de la possibilité de signaler la situation via la plateforme 30-18

2 – ETRE TRAITEE comme telle et **sans délai** en se conformant au « Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles ».

Tous les élèves, suivant leur âge, sont par ailleurs sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement. **La responsabilité de chacun face à notre capacité à réagir de façon méthodique et concertée face à ce fléau reste pleine et entière**. Les directrices et directeurs devront entrer le plan de prévention dans l'application dédiée, dans chacune de ses composantes, au plus tard dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire. Ce plan de prévention et de traitement des situations devra faire l'objet d'une présentation au premier conseil d'école.

30 minutes d'activités physiques quotidiennes (en complément des séances d'EPS) pour tous les élèves d'âge élémentaire

Le constat reste critique, à la fois sur la difficulté de bon nombre d'élèves à maintenir une capacité d'attention suffisante aux apprentissages, que sur les enjeux de santé. 30 minutes d'AP par jour permettent de retrouver des capacités attentionnelles, de favoriser un meilleur climat scolaire, de lutter contre l'obésité, le surpoids, l'hypertension, le diabète et autres maladies chroniques.

Aides à la mise en œuvre : Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>, USEP

La cohésion autour de l'École et de ses personnels

Une relation école/famille : un lien de confiance qui se construit dans reconnaissance de la juste place de chacun

L'école doit conforter le lien de confiance et d'alliance éducative avec la famille, dans sa capacité à faire progresser chaque enfant, dans un environnement sécurisé et bienveillant, mais également dans sa capacité à communiquer sur les actions mises en œuvre face aux difficultés repérées. Ainsi, au-delà d'une pédagogie pensée pour favoriser une nécessaire différenciation pédagogique, toute difficulté persistante doit être accompagnée **de rendez-vous formalisés avec les parents**, et de la **mise en place de PPRE**, contrats courts, évolutifs et facilement évaluables. Pour des difficultés plus importantes, l'analyse du RASED, du pôle ressource de la circonscription, doit permettre d'aider à mieux identifier les besoins de l'élève et les remédiations possibles au sein de la classe. La réunion régulière d'équipes éducatives par le directeur de l'école, permet d'associer les parents à la réflexion, dans le partage d'informations et la coordination des accompagnements et remédiations mis en œuvre : prioritairement dans la classe, parfois dans l'école, et en complémentarité, quand elles existent, aux aides extérieures.

Le cadre de fonctionnement de l'école, de la classe, ses attentes, la place et rôle de chacun doivent être clairement explicités, et les règles rappelées si besoin.

Tout enseignant doit pouvoir exercer ses missions en toute sérénité, dans un cadre protecteur.

- Avec les familles : s'il est attendu un comportement exemplaire dans la professionnalité des enseignants, des directeurs d'école, l'IEN, en complémentarité avec les actions de la directrice, du directeur d'école repositionne le cadre en tant que de besoin auprès des familles.
- Avec les élèves : tout enseignant qui le souhaite peut demander une aide, un accompagnement auprès du pôle ressources de la circonscription. En fonction des besoins, l'aide pourra être pensée avec le Service Ecole Inclusive du département (SEI).
- Pour tout questionnement professionnel, difficulté personnelle, essoufflement, besoin d'accompagnement social, d'aménagement au regard d'un problème médical, des personnes ressources sont à disposition : médecin du travail, RH de proximité, IEN, assistante sociale. Pour les situations plus complexes, une cellule départementale se réunit régulièrement pour orienter et accompagner au mieux chaque personne qui en fait la demande.
- Dispositif d'accompagnement des personnels : <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/187/article/circulaires-notes-rh-de-proximite-dispositifs-daccompagnement-pour-difficulte-de-sante>
- Les situations qui mettent en jeu la santé ou la sécurité au travail peuvent faire l'objet d'une fiche spécifique (SST), qui sera visée par l'IEN et transmise à la commission départementale représentative (**Comité social - ancien CHSCT**) : <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/373/article/contacts-missions-et-composition-securite-rectorat-et-dsden/dsden-73-dispositifs-de>
- **Toute situation d'urgence doit être signalée à l'IEN, qui se doit d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.** Le fait établissement est à faire en complément du signalement à l'IEN, mais ne se substitue pas.
- Il peut arriver que l'IEN, le DASEN souhaite recevoir un enseignant pour préciser une situation, dans un objectif d'échange et de meilleure compréhension. Parfois c'est un besoin de redéfinir le cadre d'action, garant du bon fonctionnement et sécurisant professionnellement. La présence d'un représentant du personnel est souhaitable, car elle permet d'accompagner, de rassurer sur la bienveillance des échanges et l'espace laissé au contradictoire. Encore trop souvent considérée comme descendante, voire à sens unique, cette invitation permet au contraire un échange entre professionnels.

Circonscription

Les priorités de la circonscription pour 2024-2025

En complémentarité des orientations nationales, les priorités de la circonscription pour cette année 2022/2023 sont les suivantes :

Axe 1 : Exploiter les résultats des évaluations nationales pour identifier les réussites et les difficultés pour faire progresser les élèves.

Axe 2 : Inscrire dans le projet d'école, ou dans un avenant, les actions à mener pour faire évoluer les pratiques d'enseignement au service de la réussite des élèves.

Axe 3 : S'appuyer sur l'expertise du pôle ressource de la circonscription pour traiter les situations résistantes. Une note de service « Missions du pôle Ressource » sera transmise courant septembre.

Fonctionnement

- **Organigramme de la circonscription : Voir ANNEXE 1**
- **Fiche de situation de rentrée** : elle sera à compléter et à renvoyer au secrétariat pour le vendredi 6 septembre avec toutes les informations demandées (composition des classes, enseignants/AESH/TRB/PES/AED/Service civique rattachés à l'école, néo titulaires, T1, T2 , T3...).
- **Réunion des directeurs et concertations pédagogiques :**
Une réunion de rentrée est prévue pour les directeurs : le **vendredi 6 septembre à 17h30 à l'école élémentaire du Centre à Aix les Bains**.
Les temps de concertation au sein des écoles (conseils des maitres et de cycle) se tiendront selon un calendrier annuel prévu en début d'année scolaire. Il conviendra de tenir à disposition de l'équipe de circonscription les comptes rendus. Par ailleurs, ce calendrier des conseils des maîtres et de cycle sera adressé au secrétariat de la circonscription courant du mois de septembre.
Les conseils école / collège seront organisés par l'inspection en lien avec le ou la principal(e) du collège concerné(e). Les conseils de cycle 3 sont à formaliser avec l'équipe enseignante du collège.
- **Quelques règles préliminaires et essentielles de communication :**
 - *L'essentiel de la communication s'effectue par courrier électronique. Ce mécanisme permet ainsi de conserver des traces de nos échanges. Aborder un sujet par mail pour faciliter le suivi de chaque situation.
 - *Les courriers électroniques à l'attention de l'Inspecteur sont à adresser sur la boîte mail du secrétariat de la circonscription, sauf en cas de nécessité de confidentialité.
 - *Le numéro de téléphone de l'Inspecteur est communiqué uniquement aux directrices et directeurs d'écoles, aux membres des RASED et aux enseignants référents. Il n'est à utiliser qu'en cas d'urgence.
 - * Je recevrai les enseignants qui le souhaitent sur rendez-vous, pris par téléphone ou par mail auprès du secrétariat. Je vous remercie de préciser l'objet de votre demande et vos disponibilités.
 - * Tous les courriers seront envoyés aux enseignants sur leur boîte professionnelle : prenom.nom@ ac-grenoble.fr.
 - * Merci d'utiliser uniquement votre adresse mail professionnelle pour communiquer.

Santé et citoyenneté

- **Savoir Nager :**
L'acquisition du Savoir Nager en fin de cycle 3 est une priorité nationale. Les préconisations concernant l'enseignement de la natation ont été mises à jour en mars 2022 (tests, nombre et durée des cycles...). La programmation de l'enseignement de la natation est à effectuer à l'échelle de l'école, en tenant compte de cette circulaire.
Référence : BO n°9 du 13 mars 2022 <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>
- **Savoir Rouler A Vélo (SRAV) :**
Le Savoir Rouler à Vélo doit permettre aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Il est composé de 3 blocs qui peuvent être travaillés dès le cycle 1.
Référence : enjeux et mise en œuvre <https://eduscol.education.fr/3230/le-savoir-rouler-velo>
- **Lutte contre le harcèlement à l'école :**
Chaque école devra renvoyer son plan de prévention du harcèlement à l'IEN dès que possible. Les différents temps sont à réfléchir en équipe pédagogique : sensibiliser, former, prévenir et prendre en charge.
Le site « Non au harcèlement » comporte de nombreuses ressources : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement>

- **Labellisation EDD :**

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existantes entre l'environnement et la société. 3 niveaux de labellisation permettent aux écoles de s'engager et de valoriser leurs actions.

Ressources (enjeux, démarche, label) : <https://eduscol.education.fr/1118/qu-est-ce-que-l-education-au-developpement-durable>

Le plan de continuité pédagogique

Chaque rentrée scolaire, toutes les écoles actualisent leur plan de continuité pédagogique pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves. Ce plan doit pouvoir être activé sans délai à tout moment de l'année selon l'apparition d'une situation obligeant à prendre des mesures collectives ciblées. Ce plan présente les points suivants :

- **pédagogique** (organisation des cours, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale)
- **numérique** (utilisation efficiente des ENT, de logiciels de vie scolaire)
- **matérielle** (consistant notamment en la tenue à jour des coordonnées de tous les parents ou encore à la visibilité sur l'équipement numérique des familles).

Les intervenants extérieurs

Pour l'enseignement de certaines activités d'EPS notamment les activités de pleine nature, la natation, les sports de combat, la participation d'intervenants extérieurs est une nécessité institutionnelle. Ces activités sont dites à « encadrement renforcé ». L'intervention de professionnels ou bénévoles est possible pour tous les cycles.

L'enseignement des activités dites « à encadrement non renforcé » incombe aux enseignants du premier degré et doit s'inscrire dans le cadre du projet d'école et du projet EPS de l'école (une unité d'apprentissage est composée d'au moins 5 séances).

Cependant, il est possible de bénéficier de l'intervention de professionnels ou bénévoles uniquement en CE2, CM1 ou CM2 après rédaction du projet pédagogique et validation par l'IEC (la natation n'est pas concernée par cette modalité). Hors natation et ski (alpin et fond) une classe ne pourra bénéficier de plus de 2 fois (soit la durée de 2 unités d'apprentissage) d'une intervention extérieure par année scolaire.

Les intervenants peuvent être :

- Des professionnels qualifiés par un diplôme permettant l'enseignement de l'activité (carte professionnelle à jour).
- Educateurs territoriaux (ETAPS).
- Bénévoles agréés par voie de session d'information (dispense possible si qualification). La durée de l'agrément est de 5 ans, renouvelable chaque année après vérification de l'honorabilité par les services académiques.

Le directeur s'assure de l'agrément de l'intervenant (consultation de la base départementale : <http://www.ac-grenoble.fr/pid38763/accueil.html>) et vérifie le respect des règles en vigueur pour autoriser l'intervention. Les intervenants bénévoles sont gérés par l'application GENIE (accessible depuis le PIA).

L'enseignant reste le seul responsable de l'organisation de l'activité. L'intervenant doit apporter une véritable plus-value aux apprentissages, mais ne se substitue pas à l'enseignant. Il intervient dans le respect du socle commun (de connaissances, de compétences et de culture), de la réglementation et des objectifs de l'enseignant. Il assume la responsabilité civile et pénale de ses actes. Lorsque l'intervenant est rémunéré, sa responsabilité civile est garantie par un contrat d'assurance souscrit par son employeur ou par lui-même. Lorsque l'intervenant est bénévole, une assurance en responsabilité civile et individuelle accident pourra être souscrite par l'école (facultative mais conseillée).

Nota : les accompagnateurs ayant uniquement des tâches de surveillance n'ont pas à être agréés mais doivent être autorisés par le directeur d'école (ils ne rentrent pas dans le taux d'encadrement des activités pédagogiques).

- Arts : les intervenants sont inscrits sur le répertoire départemental (<http://www.ac-grenoble.fr/pid38763/accueil.html>). Les interventions concernent la musique, le théâtre, la danse, le cinéma, la photographie, les arts plastiques, la littérature, le cirque, le patrimoine. Si l'intervention dure plus de 2 séances et/ou 5h, le projet doit apparaître dans l'application dédiée : ADAGE
- LVE : Cet enseignement est conduit par les enseignants. Une séance quotidienne d'une vingtaine de minutes est privilégiée à l'école élémentaire. A l'école maternelle, l'éveil à la diversité linguistique constitue le tout premier contact avec la pluralité des langues dans le cadre scolaire. La démarche consiste à exposer régulièrement les élèves à des temps courts et variés durant lesquels le professeur les met au contact des langues.

Accueillir des stagiaires dans les écoles

Les professeurs des écoles fonctionnaires stagiaires accueillis dans les écoles le sont à mi-temps ou à temps plein selon leur parcours antérieur. Ils remplissent toutes les missions et obligations de service d'un professeur des écoles, effectuant les 108 heures (à taux plein ou mi-temps en fonction de leur quotité de travail). **Aucun professeur des écoles stagiaire ne doit se voir attribuer un CP.**

Toute personne (étudiants, stagiaires d'établissements divers) qui souhaite effectuer un stage dans une école doit être autorisée par l'IEN. La priorité sera donnée aux stages qui s'inscrivent dans la perspective d'une orientation vers les métiers de l'enseignement et ceux qui sont indispensables pour la validation d'une formation qualifiante (CAP, BEP petite enfance...). Seuls les stagiaires inscrits dans une formation professionnalisante et diplômante sont autorisés. Les élèves de collège n'ont donc pas vocation à effectuer leur stage d'observation dans les écoles (hors écoles maternelle dans le cadre d'un projet professionnel d'aide à la personne, en observation des missions d'ATSEM - convention co signée par le Maire). L'accueil d'un stagiaire demande une implication importante de la part de l'équipe éducative et notamment du tuteur de stage. Il est donc raisonnable de limiter le nombre de stagiaires dans chaque école à quatre par année scolaire.

Les conventions doivent être transmises au secrétariat dans un délai de 5 semaines avant le début du stage. Pour des raisons de responsabilités, les stages ne peuvent débuter qu'après signature de l'IEN. Le formulaire de convention à compléter est téléchargeable depuis le site de la DSDEN :

[Lien vers le document](#)

Laurent LEDOUIT

Inspecteur de la circonscription d'Aix les Bains



François Coux,
Directeur académique des services de
l'Education Nationale,

En votre remerciement et à votre service,


ANNEXE 1 : Organigramme de la circonscription 23/24

Equipe de circonscription :

Inspecteur de l'Éducation Nationale : M Laurent LEDOUIT

Secrétariat : Mme Isabelle RIVERO, Ce.la73-IEN-Aix@ac-grenoble.fr, 06 21 23 32 14

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 -12h et 13h30-17h

Mercredi : 8h30-12h **uniquement en accueil téléphonique.**

3 Conseillers / Conseillères pédagogiques :

- Mme Céline FLECHON, celine.flechon@ac-grenoble.fr 06 09 70 21 66
- M Jean-Marc BALLAZ, jean-marc.ballaz@ac-grenoble.fr 06 19 63 25 24
- M Jérémy CARTANNAZ, jeremy.cartannaz1@ac-grenoble.fr 07 75 20 82 35

Pôle ressources :

Psychologues éducation nationale :

Mme Sylvie Charvet, Mme Alice L'Hemeury, Mme Marlène Schweickhardt, Mme Sandrine Figliolini, Mme Jessica Remondes-Neto, Mme Julianne Pichon

Enseignantes spécialisées :

Mme Béatrice Debruyne (E), Mme Caroline Daziano Berruto (E), Mme Emmanuelle Fiori (E), M Luc Vallet (E),

Enseignantes UPE2A :

Mme Christine Dard christine.dard@ac-grenoble.fr

Enseignants référents :

Mme Emilie Brongniart (PIAL Aix Nord) : er.pial-aixnord@ac-grenoble.fr 06 03 16 15 29

Mme Sandra Sibue, (PIAL Avant-pays) : er.pial-avantpays@ac-grenoble.fr 06 11 33 89 75

M Nicolas Antonioli (PIAL Aix Sud) : er.pial-aixsud@ac-grenoble.fr 06 10 27 84 60

Le service de l'école inclusive (SEI) : enseignants référents, professeur ressource TSA ce.dsden73-ien-chambery2@ac-grenoble.fr

Le service de médecine scolaire : Dr Gaëlle Sene et Dr Caroline Perretier (CMS : ce.dsden73-sms-aix@ac-grenoble.fr 04 79 35 09 57)

L'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarité (EMAS) EMAS ans Co, APEI « les papillons blancs »

Les directeurs référents de la circonscription : Elodie Oster-Bouley et Fabrice Paccard

Annexe 2 : Planning et regroupements des évaluations d'écoles

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
1. Grésy sur Aix élé- men- taire- Grésy sur Aix ma- ternelle	1. La Biolle élé- men- taire et La Biolle ma- ternelle, St Ours, Mognard, St Girod	1. Choudy élémen- taire / Choudy ma- ternelle / La- fin	1.Mery / Drumettaz élé- mnaire / Drumettaz maternelle/ Viviers	1. Yenne élémentaire / Yenne maternelle
2. Le Montcel, Mouxy, Pugny, St Offenge, Tré- vignin		2. Tresserve élémen- taire / Tresserve mater- nelle / Brison St Inno- cent	2. Motz / Serrières élé- mentaire / Serrières ma- ternelle	2. Saint Jean de Chevelu / Saint Paule sur Yenne/ Traize
3. Marlioz élémen- taire, Marlioz ma- ternelle (Aix les Bains)	3. Entrelacs Alba- naise et Entrelac Al- lobroges, Cessens, St Germain la Chambotte	3. Sierroz élémen- taire/ Sierroz Mater- nelle/Fran- klin Roosevelt (Aix les Bains)	3.Boncelin / St Simond élémentaire/ St Si- mond Maternelle (Aix les Bains)	3. Conjux / St Pierre de Curtille/ Billème / Jongieux / Lucey
4. Chanaz/Vions/Chi- ndrieux/Ruffieux		4. Liberté élémen- taire/ Liberté mater- nelle/	4. Le Centre élémen- taire / Le Centre ma- ternelle / La- martine privé (Aix les bains)	4. Verthemex / Mey- rieux- Trouet

Projets d'école à transmettre à l'IEN

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
Tresserve элем, Tress- serve mat, Brison, Fran- klin Roosevelt, Sierroz элем, Sierroz mat, Liberté элем, Liberté mat	Voglans	Albanaise, Allobro- ges, St Ours, Cessens, Mognard, St Germain la Cham- botte, St Girod, La Bi- olle элем, La Biolle Mat	Choudy mat, Choudy элем, Tress- erve элем, Tress- erve mat, Sierroz элем, Sierroz mat, Bri- soon, Franklin Roosevelt, Liberté элем, Liberté mat	Serrières элем Ser- rières mat Motz
Serrières элем, Ser- rières mat, Motz	Chanaz, Chindrieux, Ruf- fieux, Vions	Lucey, Billième, Verthemex, Jongieux, Meyrieux-Trouet		Boncelin, St Simond элем, St Simond mat Centre элем, Centre mat
Boncelin, St Simond элем, St Simond mat, Centre элем, Centre mat	Grésy элем, Grésy mat, Montcel, St Of- fenge, Mouxy, Pugny-Châtenod, Trévignin	Marlioz элем,		
Albanaise, Allobro- ges, St Ours, Cessens, Mognard, St Germain la Cham- botte, St Girod, La Bi- olle элем, La Biolle Mat	Conjux, Traize, St Jean de Che- velu, St Paul sur Yenne, St Pierre de Curtille, Yenne элем, Yenne mat	AVENANT : Lafin, Choudy mat, Choudy элем, Drumettaz элем, Drumettaz mat, Méry, Viviers,		

Annexe 3 : Plans maths et plans français (constellations)

2023/20 24	2024/20 25	2025/20 26
Français		
Choudy mat, Choudy élem, Tresserve élem, Tresserve mat, Sierroz élem, Sierroz mat, Brisoon, Franklin Roosevelt, Liberté élem, Liberté mat	Lucey, Billième, Verthemex, Jongieux, Meyrieux-Trouet, Conjux, Traize, St Jean de Chevelu, St Paul sur Yenne, St Pierre de Curtille, Yenne élem, Yenne mat Chanaz, Chindrieux, Ruffieux, Vions	Grésy élem, Grésy mat, Montcel, St Offenge, Mouxy, Pugny-Châtenod, Trévignin
Mathématiques		
Marlioz élem, Marlioz mat, Voglans élem, Voglans mat, Mery, Drumettaz élem, Drumettaz Mat, Viviers,	Serrières élem, Serrières mat, Motz Boncelin, St Simond élem, St Simond mat, Centre élem, Centre mat	Albanaise, Allobroges, St Ours, Cessens, Mognard, St Germain la Chambotte, St Girod, La Biolle élem, La Biolle Mat